



La collecte et le recyclage des lampes usagées

LES SOLUTIONS POUR LES DISTRIBUTEURS DE LAMPES

LES LAMPES QUI SE RECYCLENT

Toutes les sources lumineuses à l'exception des ampoules à incandescence classiques et halogènes.



• **LAMPES USAGÉES = DÉCHETS SPÉCIAUX.**
À ne pas mélanger aux déchets banals.

• Les lampes concernées sont identifiables grâce au marquage "poubelle barrée".



• 93% de leur poids est recyclé (verre, métaux).

Pour en savoir plus ou pour trouver votre solution de collecte: _____

 N°Azur 0810 001 777
PRIX APPEL LOCAL

ou site internet: www.recylum.com

LES SOLUTIONS DE COLLECTE

Décret DEEE : obligation de reprise des lampes usagées de leurs clients.

Depuis le 15 novembre 2006 : filière d'élimination orchestrée par l'éco-organisme Récylum et financée grâce à l'Éco-contribution (décret DEEE).



FAIRE ENLEVER SES LAMPES PAR RÉCYLUM

Dépote de 2 conteneurs (1,6 m² et 1 m² au sol), enlèvement et recyclage des lampes.

N.B. : si manque de place pour stocker les conteneurs, possibilité de rapporter les lampes collectées sur un Point de regroupement (magasin central, entrepôt logistique, etc.) desservi par Récylum.

Sur demande, mise en place d'un meuble de collecte en libre accès pour les lampes des clients.

Conditions : gratuit - pas de dépôt de garantie.

Traçabilité

Fiche de Suivi des Conteneurs, historique des enlèvements, Certificat de Recyclage.



DÉPOSER SES LAMPES SUR UN POINT DE COLLECTE

Chez son grossiste ou en déchèterie.

→ Liste des Points de collecte partenaires de Récylum sur: www.recylum.com

Conditions

- Dépose chez son grossiste : gratuit.
- Dépose en déchèterie : à vérifier auprès de sa mairie.

Traçabilité

Possibilité d'obtenir un Certificat de Collecte chez son grossiste.




CONFIER SES LAMPES À UN PRESTATAIRE

- Installateur électricien / collecteur de déchets
- Liste des "collecteurs de lampes agréés Récylum" sur www.recylum.com
- Ces deux prestataires se chargent de remettre les lampes collectées à Récylum.



Conditions à définir avec le prestataire.

 Recyclage déjà financé par l'Éco-contribution.

Traçabilité à définir avec le prestataire.

(BSD / bon d'enlèvement / Certificat de Collecte Sélective...)